L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR P. Dumas.

NOUVELLE-ORLEANS.
Vendredi, 22 Mai 1829.

INTERIEUR.

NOUVELLE ORLEANS, 22 MAI.

Le navire *Hercules*, arrivé hier de la Vera-Cruz, a apporté environ mille piastres en espèces. Il a amené 75 passagers; et nous apprenons qu'un grand nombre d'autres doivent s'embarquer sur trois navires destinés pour ce port.

QUARTIER GENERAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er. MAI 1829.

Ordres Généraux.

ANTONIO DUCROS est nommé et commissionné Quartier-Maître Général, attaché à l'état-major du commandant en chef avec le rang de Colonel, à dater du 18 Avril 1829.

Par ordre,

A. PEYCHAUD,
Adjt. et Insp. Gén.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 16 *Mars*.

Le grand procès des catholiques est commencé devant le Parlement anglais, et cette fois c'est un cabinet ministériel qui vient avouer à la face de la nation qu'il n'a plus possibilité de gouverner les trois royaumes en demeurant étranger aux débats que suscitait annuellement dans les deux Chambres la discussion toujours infructueuse et toujours renouvelée de l'émancipation des catholiques. C'est un cabinet qui déclare que l'autorité royale verse aujourd'hui franchement tout son poids dans la balance contre les préjugés, les intérêts et les croyances exagérées des vieux ennemis de la liberté religieuse. C'est un cabinet dont les membres divisés encore il y a un an sur le mérite et sur l'opportunité de la mesure, ont tous plié sous le joug impérieux de la nécessité, et se sont fait mutuellement un sacrifice de leurs doctrines et de leurs rivalités. Enfin, et pour résumer l'époque actuelle d'un caractère plus distinctif, c'est un cabinet formé par les ennemis des catholiques sur les débris de leurs partisans, qui, fort de l'assentiment royal, demande à l'Angleterre la restitution des droits politiques à cent millions de citoyens, en un mot l'abolition du privilège.

A la tête de ce cabinet est un homme, heureux dans sa vie militaire comme dans sa vie politique et que les circonstances tenaient comme en réserve pour décider par l'autorité de son nom et de ses souvenirs, un combat gagné le jour où il était livré franchement par le pouvoir et accepté par l'aristocratie et le clergé anglican.

Qu'on ne s'y trompe pas en effet! Les pétitions, les protestations, les cris d'alarme sur la ruine imminente de la constitution et de l'église, tout cela peut créer encore quelques illusions sur l'issue de la lutte qui se prépare. Mais nous ne craignons pas de l'affirmer, la crise en est venue à ce point que la plupart de ceux qui par pudeur ne déserteront pas leur vieux drapeau à la Chambre des Pairs et à celle des Communes, frémiraient peut-être d'un succès, et ne considéreraient même pas alors comme victoire.

Les questions d'hommes doivent se résoudre en politique à leur juste valeur. Les hommes ne périssent pas faute de nous regretter. Ainsi, quelque sinistre circonstance criminelle on s'écrie à Londres et à Paris: "Il n'y a pas de ministère possible sur les ruines du cabinet Wellington," cela ne veut pas dire que son bras soit seul assez vigoureux pour gouverner sans naufrage le vaisseau de l'Etat! Les deux Chambres sont pleines d'hommes politiques aussi éclairés au moins que le noble duc sur les intérêts de l'Angleterre, mais ici il ne s'agit pas de savoir si le marquis de Lansdown peut succéder au duc de Wellington, ou lord Eldon à M. Peel. La question est tout autre. Les amis actuels du ministre qui propose l'émancipation consentiraient-ils à lui succéder en abandonnant la mesure? Non. Les adversaires de l'émancipation oseraient-ils former un cabinet sur les débris de celui du duc de Wellington? La seule pensée en est ridicule, et nous le pensons tels que le puisse être alors momentanément le pouvoir, aucun homme sensé ne croirait dans le pouvoir, attaché dans cette crise aux ministres actuels? Dans celles des opprimés d'Irlande?

Et en effet n'est-ce pas la situation de ce malheureux pays qui a créé chez les ministres anglais l'unanimité qui vient enfin de présider à leurs résolutions sur la question catholique? N'ont-ils pas vu en présence la guerre civile et les préjugés du duc de New Castle? Et s'ils s'étaient décidés pour l'une contre les autres, était ce même là une de ces entreprises où l'on s'endort sur la foi d'un premier succès? Les catholiques esclaves, et l'insurrection comprimée, y a-t-il un homme raisonnable qui, au défaut de l'émancipation des habitans, n'eût pas prédite celle du pays dans un temps donné?

Passons à l'Angleterre, où toutes les opinions libérales et éclairées se coalisent depuis plus de trente ans dans une proportion toujours croissante, contre ce respect usé pour le dogme fondamental de la suprématie oppressive du clergé anglican. Le moment n'était-il pas enfin arrivé de peser matériellement cette constante démission des deux grands corps de l'Etat, de la question fondamentale de la société politique anglaise? Aux Communes, une majorité faible, il est vrai, mais obtenue dans les efforts du pouvoir, en faveur de la liberté religieuse, et aux Pairs, une minorité plus riche chaque année de ses nouvelles conquêtes!

Le duc de Wellington a compris à tems toute la gravité de sa situation politique; les circonstances [illegible] et la seule éventualité [illegible] de l'Angleterre dans une lutte où le monde s'étonne depuis long tems de la voir se lasser, n'ont pas peu contribué à dessiller les yeux du premier ministre. L'héritier présomptif de la couronne, le duc de Clarence, en traitant cette question d'avenir, nous révélait peut-être, il y a quinze jours, le secret d'une inertie, dont la cause est déjà frappée au cœur par la pleine réparation promise à l'Irlande et à son église.

Le calme succèdera-t-il à l'orage qui grondait déjà sur les pays ébranlés par une aussi vive secousse, l'Angleterre retrouvera-t-elle comme par enchantement, avec un bill de plus dans ses Codes, l'équilibre dont elle a besoin pour rentrer avec éclat sur la scène? Nous n'osons l'affirmer. Les conséquences extérieures de l'émancipation sont immenses, et du jour où la Constitution, si long-tems protégé par son grand âge, s'ouvre à l'examen et à la réforme, on sait où frappe aujourd'hui la cognée, on ne sait pas peut-être où elle frappera demain. Qu'importe au reste, quand les choses en sont venues à ce point que le présent vaut moins que l'avenir, quel qu'il soit?

La discussion du Parlement s'est ouverte avec une grande solennité. M. Peel, écouté avec un religieux silence, a remis sous les yeux de la Chambre toute l'histoire de cette question catholique, qui a fait tant de fois retentir les échos de Westminster. Il n'a rien dissimulé de la situation de l'Irlande, et a présenté le gouvernement comme condamné à ne pas différer d'un jour la réparation promise à l'Irlande.

Le bill fondé sur les résolutions de M. Peel satisfait aux vœux des amis de l'émancipation. Ils attendaient autant, mais ils n'attendaient pas moins.

FEUILLETON.

THEATRE.

Déjà nous avons exprimé le vœu de voir cultiver le genre chorégraphique au Théâtre d'Orléans; par les représentations qu'a données dernièrement Mad. Labassé, et surtout par celles de Mardi et d'hier, où l'on a vu réunies Mesdames Labassé, Céleste et Constance, l'administration a pu se convaincre que, quand nous lui disions qu'il y allait de son intérêt et du plaisir du public, nous n'étions pas loin de la vérité. En effet, jamais représentation n'a été plus brillante que celle de Mardi, jamais public n'a été plus satisfait que celui qui y assistait, et rarement le Directeur a vu sa caisse plus remplie. Au charmant opéra de M. Etienne, *Joconde*, qui a été vivement applaudi, a succédé le joli ballet des *Pages du duc de Vendome*: les grâces de Mad. Labassé, l'aplomb de Mlle. Céleste et la légèreté de Mlle. Constance ont enlevé les applaudissemens de toute la salle. Si le public a mis de l'empressement à aller payer son tribut à cette aimable artiste, qui déjà, dans le ballet du *Déserteur*, avait fait preuve d'un talent mimique exercé et avait déployé tant de souplesse dans sa danse, il n'a eu qu'à se louer du soin qu'a pris l'intéressante bénéficiaire de lui donner un spectacle aussi varié et aussi amusant.

Après le premier acte de *Joconde*, Mesdames Céleste et Labassé ont exécuté, ensemble le plus parfait, la scène si jolie et si difficile de la glace. Après le troisième acte, Mad. Labassé et M. Tatin ont paru dans un *bolero*, danse assez insignifiante, mais qui n'a pas laissé que d'offrir à la charmante bénéficiaire une nouvelle occasion de faire briller sa gracieuse légèreté.

Hier a eu lieu la seconde représentation des *Pages du duc de Vendome* et de la *scène des pas de la glace*: la foule était grande, et nous ne pouvons que répéter les éloges que nous avons donnés à ces dames et qu'elles méritent si bien.

Nous croyons pouvoir annoncer avec quelque degré de certitude, que Mesdemoiselles Céleste et Constance ne nous quitteront pas si tôt et que nous aurons encore le plaisir d'applaudir à leurs talens. On nous assure que le ballet de la *Dansomanie* sera déjà mis en scène, ou doit l'être bientôt, et qu'il sera représenté Mardi prochain. Patience, nous verrons bien.

CHAMBRE REPRESENTATIVE DE LA REPUBLIQUE DES OREILLONS.

La séance est ouverte en plein air, au moment où l'ombre de la tête des palmiers est abaissée au pied des arbres. Les Oreillons arrivent de toutes parts et prennent place dans l'enceinte des délibérations. Le chef est accroupi et tient un tambour de basque sur lequel il frappe pour obtenir du silence. Le plus grand nombre d'Oreillons est couché sur le côté gauche, quelques uns sur le ventre, les autres sur le côté droit et s'amusent à fumer. Les femmes et les enfans forment autour des orateurs un vaste cordon circulaire.

Un Oreillons monte sur un palmier. "Frères et amis, dit il d'une voix eclatante, un individu de la grande espèce humaine est venu avec effronterie s'asseoir parmi nous, affirmant sur l'honneur qu'il avait mangé comme notre constitution politique l'exige expressément, plus de mille jésuites. C'est à ce titre qu'il fut admis; mais quelques habitans de la frontière nous ont courageusement écrit que c'était un menteur *(les fumeurs secouent leurs pipes avec colère)*, et la dignité de la grande nation des Oreillons a donc été trompée par un subterfuge; car le nombre ne représente bien que l'addition succincte de tout ce qui en a été mangé par la famille du candidat, et il est de principe constitutionnel que ce que mange l'un ne saurait profiter à l'autre. En conséquence, frères et amis, nous vous demandons si ce n'est pas un devoir de conscience à nous de le mettre à la porte, s'il fait [illegible] petite bouche sur les conditions d'éligibilité, et grande bouche pour proférer un gros mensonge. Je conclus donc à ce qu'il soit déclaré jésuite et mis à la broche séance tenante."

(L'orateur descend du palmier au milieu des acclamations universelles. Le candidat lui succède. Le silence se rétablit.)

"Nobles Oreillons, dit-il d'une voix étranglée, il est fort humiliant pour moi de voir que l'on calomnie ainsi mon caractère et mon appétit. Malgré mes soixante-deux ans, mes dents sont encore excellentes, et je n'ai pas vécu de l'air des tems. Il est certain qu'il s'est fait dans ma famille une effroyable consommation de jésuites, et ma sœur pourra vous donner sa parole d'honneur que j'ai déployé toute la voracité requise: mon frère, qui est mort, en a été témoin; mon père, qui est décédé, n'en ignore pas; mon cousin, qui n'est plus, en sait quelque chose; je vous en donne aussi leur parole d'honneur. C'est donc par bonté d'âme et par pure niaiserie que j'ai négligé de faire porter en compte tous les jésuites que j'ai mangés; mais ma niaiserie n'est pas ce qui doit m'empêcher de siéger parmi vous. Mon confrère Cacambo la Boulette est de cet avis. *(Les fumeurs éternuent en signe d'approbation.)* Pourquoi donc veut-on me tenir avec tant de cruauté sur les charbons ardens? Il ne s'agit ici que de bonne foi, et je suis au désespoir de ne pouvoir donner de la mienne que de fort mauvaises preuves."

(L'orateur descend du palmier et va se mêler aux fumeurs; personne ne lui offre du feu pour son calumet.)

Le chef de l'assemblée. L'un de vous veut-il ajouter quelque chose aux mauvaises raisons de l'accusé?

Cacambo la Boulette. Je demande la parole. (Hilarité générale, l'orateur monte à la tribune et avale un verre de tafia.)

"Illustres Oreillons, dit il d'une voix retentissante, il y a jésuite et jésuite, et tous ceux qui le sont n'en ont pas la mine. *(A gauche*: Vous, par exemple!) Il est avéré, bien avéré, que mon confrère en a mangé quatre; et s'il n'y a, comme on dit, que le premier pas qui coûte, il est à croire qu'après quatre repas de ce genre on doit se sentir en appétit. Il en a mangé même la quantité suffisante, je l'affirme par le grand esprit dont je suis un des plus indignes inspirés. *(Les fumeurs*: Très bien.) Mais il l'a fait en famille, et j'avoue qu'il n'a pas eu le courage de les manger à la face de tout le monde, et qu'il a fallu déguiser le mets pour le lui rendre supportable. A cet égard même, faudrait-il en vouloir à mon collègue si le cœur lui a levé? Il devrait à moins. Ce serait une nouvelle preuve de délicatesse de sa part. Tenons-lui donc compte de l'intention: car ce ne serait que par répugnance qu'il n'aurait pas atteint la proportion voulue; mais l'estomac de sa famille plaide pour le sien, et on doit lui tenir compte de son affirmation que je prends également sous mon bonnet. Ma parole doit, en effet, vous paraître aussi décisive que la sienne. J'ai dit."

(L'orateur se laisse tomber du palmier, et regagne en boitant sa place parmi les fumeurs. Quelques enfans crient: "A la chienlit!" Leurs mères leur donnent le fouet.)

Candide aîné monte sur le palmier. Le chef de l'assemblée frappe à tour de bras sur son tambour de basque. Le silence se rétablit.

"Frères et amis, moi qui dois me connaître en robes, je vous déclare que, grâce à de nouveaux renseignemens, j'ai été convaincu que non-seulement le candidat n'a pas mangé les mille jésuites dont il vous présente les robes, mais encore que ces robes ne sont pas des robes de jésuites; et je suis compétent, moi qui les ai vus de près pour mieux les reconnaître. *(Ici les Oreillons dressent leurs oreilles.)* La plupart de ces robes sont l'ouvrage d'artistes frippiers qui, à l'aide de coups de ciseaux et d'altérations dans les contours, ont transformé des robes longues en robes courtes.

"Frères et amis, on a demandé un délai de trois jours pour laisser au candidat le tems de se justifier. Je lui donne, moi, volontiers le tems nécessaire pour découdre du haut en bas les mille robes qu'il étale à nos yeux; s'il ne trouve poisons ni poignards cachés sous leurs plis, j'espère qu'alors vous direz: "Ce ne sont point là des robes de jésuites."

L'orateur descend du palmier au milieu des marques les plus vives d'approbation. Une branche du palmier tombe et s'arrondit sur sa tête. L'assemblée redouble d'applaudissemens.

Des cris: "A la clôture!" partent du ventre de l'assemblée. La clôture est prononcée.

Le chef de l'assemblée: Nous allons procéder au scrutin sur la proposition du premier orateur, qui est que le candidat frauduleux soit déclaré jésuite, et mis à la broche séance tenante."

Toute l'assemblée se lève, à l'exception de l'accusé et de Cacambo la Boulette.

Aussitôt quatre Oreillons jettent à bas le palmier, et brisent ses branches. L'un d'eux fait tourner avec rapidité la pointe d'un éclat de bois sur un fragment d'écorce; la fumée s'en dégage, quelques étincelles jaillissent, le bois s'embrase en pétillant, et le candidat proclamé jésuite est mis lestement à la broche à ce cris mille fois répétés: "Vive la république des Oreillons! nous allons manger du jésuite!" *(Figaro.)*

AVIS.—Le soussigné offre à vendre 25 petits barils d'olives fraîches, reçues par les derniers arrivages de la Havane.

Aussi—4000 livres Tabac de la Havane.

ANTONIO DORDAN,
Rue St. Pierre, au-dessous de la maison de Mde. Avart. 6 mai

Entrées.

Brick Ursula, Maye, Vera-Cruz. J W Zacharie
Brick Antelope, Swain, St. Yago de Cube, Séraphin Cucullu
Goelette Gén. Santa-Ana, Pilot, Texas, capt.
Brick Marina, Handbury, Gottenbourg, A Lanfear.
Brick Wm. Henry, Francis, Boston, C D Jordan.
Goel. Octavia, Bourne, Vera-Cruz, C D Jordan.

Arrivés.

Bateau de remorque Post Boy, Herriman, d'enbas, avec les navires Ohio et Hercules, et le brick Maria Caroline. Il a mis en mer le brick de guerre français le Baucis, et le navire Cumberland; il a rencontré au Fort, le navire Ahrest de Boston, et un brick inconnu—au Détour, navire Talahassee, de Liverpool, navire Seine, de Bordeaux, les bricks Isabella, Carroll, Floyd, Wm. & John, Arcturus, Washington, Union, George, Brandywine, et un brick nom inconnu. Retenu entré le Porpoise s'embossant à un navire et un brick en face de l'habitation Laeroix.

Navire Hercules, Reaplon, Vera-Cruz, à L H Gale, avec 50 mille piastres en espèces—75 passagers. Il y avait 3 autres bâtimens à Veracruz destinés pour ce port.

Brick Trinidad, Pino, de Tuxpan, avec de la salsepareille &c. à divers—18 passagers.

Goelette Rebecca and Eliza, Prats, St. Augustine, sur lest,

Bateau à vapeur Columbia, Crain, du Bayou-Sarah, avec 118 balles coton, 17 boucauts sucre, à divers—10 passagers.

Bateau à vapeur Planter, Blanchard, des Natchitoches, avec 395 balles coton à divers—3 passagers.

Bateau à vapeur Lady of the Lake, Hiles, de Vernon's Bluffs, avec 711 balles coton à divers. 32 passagers.

—Un chaland du Tennessee, avec 65 balles coton à J Hagan and Co.

Entrés.

Navire paquebot Ohio, Garvin, en 13 jours de Philadelphie, à S P Morgan et co. avec un chargement complet aux consignataires: Thos Tully & Whitall, Jaudon et co. Yorke, M'Alister et co. W D Jolly; Lockhart et Arnott; P Dixon, et autres.

Brick Maria Caroline, de la Vera-Cruz, avec des peaux et des espèces.

Navire Wm. Neilson, White, Liverpool—cap.

Brick Eagle, Harris, Boston, avec de la glace.

Goel. Pizarro, Shannon, d'Apalachicola, avec du coton à scier.

Goel. Albion, Wernard, de Trinidad.—rap.

Goel. Hetta, Gilman, de la Havane.—rap.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 24 MAI 1829.

La seconde Représentation de

LEICESTER,

Ou le Château de Kenilworth,

Opéra en trois actes, paroles de Scribe et Melesville, musique d'Auber.

Ce bel ouvrage sera orné de tout le spectacle dont il est susceptible.

Suivi de la première Représentation du

TRIBUNAL DES FEMMES,

OU

Les vacances de Caudebec,

Vaudeville nouveau, en un acte, par Mr. Dumersan.

En attendant—*L'Art d'être fou auprès de son mari*, vaudeville nouveau en deux actes, de Scribe.

Abufar, ou la famille Arabe, tragédie de Ducis.

L'Empirique, drame nouveau du Théâtre Français, tiré du roman de Mr. Cooper.

La Dame du Lac, opéra nouveau, de Rossini.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE

Des Natchitoches. 6e. classe.

Tirage du 24 Mai 1829.

Nos 29. 30. 7. 22.

LE BILLET No. 22 30 se vend au Bureau de R. GRENDON, au coin des rues Bourgogne et St. Philippe, a obtenu le prix de

$750.

22 mai—1

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Everhard pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;	Histoire ancienne et moderne;
L'Ecriture;	La Mythologie;
Grammaire;	Les belles Lettres;
Arithmétique;	Le Dessin;
Géographie, avec des cartes et des globes,	La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance [illegible] des règles grammaticales. 20 mai.

POUR LA VERA-CRUZ.

La belle goëlette fine voilière OCTAVIA, capt. Bourne, sera expédiée sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou bien à

14 mai. C. D. JORDAN.

POUR NANTES.

Le beau brick fin voilier ERLAND, capt. Webb, ayant son chargement complet, recevra six passagers seulement, et sera expédié, tenu du courant fixé. Id

9 mai. P. VERRIER.

POUR MARSEILLES.

Le navire fin voilier CORIOLANUS, capt. Gray, partira sous peu. Pour fret de 100 à 150 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à Th. NICOLET & Co. [8 mai.]

POUR TAMPICO.

Le navire français EUGENIE, capt. Garnier, partira le 10 Mai. Pour fret ou passage, ayant de bonnes recommandations, s'adresser au capt. à bord, ou à

1er. mai. T. NICOLET & Co.

POUR BORDEAUX.

Le beau brick fin voilier WILLIAM, capt. Lewis, a besoin de 50 ou 60 balles pour compléter son chargement. Il peut loger des passagers; s'adresser à

JOHN P. PAYSON.

6 mai. Rue Conti, No. 23.

VENTES A L'ENCAN.

Beaux terrains à Vendre à l'Encan
Par J. F. Bauduc.

VENDREDI le 5 juin 1829, à midi précis, il sera vendu, à la Bourse d'Hewlett, au plus haut et dernier encherisseur et sans réserve.

47 Terrains ou lots de terre, situés au faubourg des Religieuses, entre les faubourgs *La Course* et *Lafayette*: 31 de ces terrains sont à proximité du fleuve et les treize autres n'en sont éloignés que de quelques islets. Sur l'un des premiers, formant encoignure, il existe une maison et une cuisine. Les fossés le long des islets qui contiennent les terrains sur iits, ont été récemment nettoyés et rendus plus profonds, et les ponts ont été remis en état, à la satisfaction du syndic.

Ces 47 terrains ou lots de terre sont désignés sur un plan dressé par Mr Joseph Pilié voyer de la ville; ce plan sera affiché à la Bourse d'ici au 24 de Mai courant, et y restera pour l'inspection du public, jusqu'au jour de la vente. Les terrains seront vendus conformément au plan et suivant l'ordre dans lequel ils y sont marqués, en commençant par ceux qui sont le plus près du fleuve. Toutes les dimensions sont mesure française. Le titre est garanti sûr et incontestable.

Conditions de la vente: Payables en 4 termes égaux à la fin d'Avril des années 1830, 1831 1832 et 1833, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les terrains. Les actes de vente seront passés devant Mr. Th. Seghers not. pub. chez lequel le plan sera déposé au rang de ses minutes et chez lequel l'on pourra se procurer de plus amples renseignemens si on les désire. 21 mai.

Collège français.

MR. Pichon, voulant prouver combien peu est connu le bruit de son prochain départ pour France, que des personnes, poussées sans doute par quelque intérêt particulier, se plaisent à répandre dans le public, a l'honneur d'assurer à ses connaissances et aux pères et mères dont il possède la confiance, qu'il vient de renouveler avec Mr. Dumas de La Croix, pour plusieurs années, le bail de la maison qu'il occupe, et qu'il y continuera l'exercice de son état de manière à ne jamais perdre l'estime et la réputation dont il a été honoré jusqu'à ce jour. 21 mai.

29 30 7 22.

NUMEROS sortis au Tirage de la 6e. Classe de la Loterie de l'Eglise des Natchitoches, hier.

Pour le payement ou le renouvellement dans la Loterie de l'Ecole Gratuite, qui se tirera le 23, ou à celle de l'Eglise Evangelique Française, le 27 de ce mois, s'adresser aux bureaux de

M. Malcolm

rue Chartres Nos 84 et 86. Le prix des billets de cette dernière loterie, sera de $3. 20 jusqu'au 27. 22 mai.

CHAPEAUX DE GOUT ET DE CASTOR.

NICHOLS & KEELER No. 45, rue de Chartres, ont reçu par le navire Frances, plusieurs caisses de CHAPEAUX de goût, qu'ils garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 14 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régisteur des Testamens.*—Mardi 23 Juin 1829, à midi précis, j'exposerai en vente à la bourse, les esclaves et les propriétés foncières dépendans de la succession de feu JEAN AMBR. ALBERTS BARRE aîné, savoir:

Propriétés foncières.

1. Un lot de Terre situé en cette ville, rue Jefferson, ayant 30 pieds de face plus ou moins, sur une profondeur de 55 pieds 6 pouces d'un côté et 55 pieds de l'autre le tout mesure française; ensemble les édifices en briques y construits, consistant en une maison à étage, une cour et les dépendances, borné d'un côté par le No. suivant, et de l'autre par Mr. Oger. Ce lot est sujet à une rente foncière envers l'Etat de $140 par an, payable par trimestre.

2. Un Lot de Terre attenant au précédent, ayant 26 pieds plus ou moins de face sur une profondeur de 54 pieds 6 pouces d'un côté et 55 pieds de l'autre, le tout mesure française, ensemble les édifices en briques y construits, consistant en un magasin à étage de toute la profondeur, borné d'un côté par le lot précédent, et de l'autre par le Sr. Seignouret. Ce lot est sujet à une rente foncière envers l'Etat de $105 par an, payable par trimestre. Le magasin est loué jusqu'au 1er. Octobre prochain, à Mr. Layton, à raison de $500 par an, dont l'acquéreur jouira du jour de la vente. Le plan de ces deux propriétés se trouve annexé à un autre en l'Etude de Mr. W. Y. Lewis, notaire, en date du 28 Novembre 1826.

3. Un Lot de Terre situé au faubourg Delord, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Suzette, Tchoupitoulas et Gaienié, ayant 44 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, dont 33 pieds 4 pouces ont 180 pieds de profondeur et dont les 11 pieds 1 pouce 4 lignes restants, ont une profondeur de 360 pieds, s'étendant jusqu'à la rue des Tchapitoulas, le tout mesure française; ledit lot borné sur la rue de la Nouvelle-Levée, d'un côté par Mr. Withers et de l'autre côté par Mr. Henderson, et sur la rue des Tchoupitoulas, d'un côté par ledit Sr. Withers et de l'autre par Mr. Gaienié. Le plan de cette propriété se trouve annexé à un acte de vente en l'étude de Mr. Th. Seghers, not. public.

4. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le No. 14, sur un plan annexé à un acte en l'étude de J. N. Duncan, notaire, sous la date du 4 Janvier 1823 et ayant 53 pieds de face à la rue de Lacourse, sur 160 de profondeur, entre les rues du Camp et des Magasins.

5. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, dans l'îlet No. 60, désigné par le No. 1, situé à l'encoignure des rues des Magasins et [illegible] ayant 50 pieds sur la première, 193 pieds [illegible] 49 pieds sur une autre ligne face [illegible] de la Félicité, 49 pieds, 11 pouces de [illegible] d'un côté, 120 pieds de l'autre sur [illegible] ce terrain du terrain No. 2. [illegible] situé au faubourg de l'Annonciation, [illegible] les rues des Pa[illegible] Annonciation ayant 240 pieds de [illegible] de l'Annonciation, 193 pieds de